

DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° GARNIER 31865 30.07.24

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Studio	Lot N° : 8078
Nombre de pièces : 1	
Etage: 5ème	
Adresse : Résidence Copenhague 21 rue de Friedland 13006 MARSEILLE	Réf. cadastrale : B - 168-274-275
Bâtiement : Néant	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Escalier : A et B	Date du permis de construire : 2016
Porte : 501	Date de construction : 2017
Propriétaire : [REDACTED]	

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement																																								
<p>Consommation conventionnelle : 200 kWh_{ep}/m².an</p> <table border="1"><caption>DPE Data Summary</caption><thead><tr><th>Level</th><th>Consumption (kWh/m².an)</th><th>Emissions (kgCO2/m².an)</th></tr></thead><tbody><tr><td>A</td><td>87</td><td>6</td></tr><tr><td>B</td><td>100</td><td>6*</td></tr><tr><td>C</td><td>120</td><td>6*</td></tr><tr><td>D</td><td>140</td><td>6*</td></tr><tr><td>E</td><td>160</td><td>6*</td></tr><tr><td>F</td><td>180</td><td>6*</td></tr><tr><td>G</td><td>200</td><td>6*</td></tr></tbody></table>	Level	Consumption (kWh/m².an)	Emissions (kgCO2/m².an)	A	87	6	B	100	6*	C	120	6*	D	140	6*	E	160	6*	F	180	6*	G	200	6*	<p>Estimation des émissions : 6 kg_{eqCO2}/m².an</p> <table border="1"><caption>Emissions of CO2 Chart</caption><thead><tr><th>Level</th><th>Emissions (kgCO2/m².an)</th></tr></thead><tbody><tr><td>A</td><td>6</td></tr><tr><td>B</td><td>6*</td></tr><tr><td>C</td><td>6*</td></tr><tr><td>D</td><td>6*</td></tr><tr><td>E</td><td>6*</td></tr><tr><td>F</td><td>6*</td></tr><tr><td>G</td><td>6*</td></tr></tbody></table>	Level	Emissions (kgCO2/m².an)	A	6	B	6*	C	6*	D	6*	E	6*	F	6*	G	6*
Level	Consumption (kWh/m².an)	Emissions (kgCO2/m².an)																																							
A	87	6																																							
B	100	6*																																							
C	120	6*																																							
D	140	6*																																							
E	160	6*																																							
F	180	6*																																							
G	200	6*																																							
Level	Emissions (kgCO2/m².an)																																								
A	6																																								
B	6*																																								
C	6*																																								
D	6*																																								
E	6*																																								
F	6*																																								
G	6*																																								

DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

CARREZ-AMIANTE-TERMITES-PLOMB-DPE-GAZ-ELECTRICITE-DTG-CALCUL DES MILLIEMES

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 131-3 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Studio
Adresse : Résidence Copenhague 21 rue de Friedland 13006 MARSEILLE
Nombre de Pièces : 1
Numéro de Lot : 8078
Référence cadastrale : B - 168-274-275
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : Studio de 1 pièce au 5ème étage
Encombrement constaté : Néant
Situation du lot ou des lots de copropriété
Etage : 5ème
Bâtiment : Néant
Porte : 501
Escalier : A et B
Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
Document(s) joint(s) : Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client

Nom / Prénom : [REDACTED]
Qualité : Propriétaire
Adresse : 21 Rue de friedland 13006 MARSEILLE
83000 TOULON

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le mandataire

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : BORREL Julien
Raison sociale et nom de l'entreprise : Cabinet BORREL
Adresse : 1 rue Saunier 83000 TOULON
N° siren : 892 968 371 00013
N° certificat de qualification : B2C 0623
Date d'obtention : 20/12/2022
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C
24 rue des pres
67380 LINGOLSHEIM

Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ

N° de contrat d'assurance : 86517808/808108885

Date de validité du contrat d'assurance : 30/09/2024

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
5ème		
Entrée	Murs (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Plafond	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Plancher (Sol)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Huisserie portes et fenêtres (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
Sde/WC	Plafond	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Plancher (Sol)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Huisserie portes et fenêtres (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Murs (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
Séjour/Cuis ine	Plafond	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Plancher (Sol)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Huisserie portes et fenêtres (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.
	Murs (Toutes zones)	Absence d'indice caractéristique de présence de parasites.

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de meubles fixes, cuisines aménagées, bibliothèques), sans contrôle des lambris et des faces cachées des plinthes, et sans sondage des abords de solives car intégrés dans les murs.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulaires non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulaires rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 29/01/2025.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

CABINET BORREL
Expert Immobilier
1 Rue Saunier - 83000 TOULON
Tél: 04.94.03.51.39
Siret: 892 968 371 00013

Référence : GARNIER 31865 30.07.24 T

Fait à : TOULON le : 30/07/2024

Visite effectuée le : 30/07/2024

Durée de la visite : 0 h 30 min

Nom du responsable : BORREL Julien

Opérateur : Nom : BORREL

Prénom : Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

GARNIER 31865 30.07.24 T

3/3

Cabinet BORREL - EXPERT EN POLLUANTS DU BATIMENT

1 rue Saunier 83000 TOULON
TEL.04.94.03.51.39 – julienborrel@orange.fr
N° SIRET 892 968 371 00013